

COMMUNE DE PISIEU / URBANISME / INFORMATIONS IMPORTANTES

Comme annoncé dans les dernières éditions du bulletin municipal, la commune de Pisieu est engagée, avec la Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône (CC EBER), dans deux procédures en matière d'urbanisme.

Pour vous aider à mieux les différencier et les comprendre, voici les éléments essentiels à connaître :

1) Modification simplifiée du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

La municipalité a demandé une modification simplifiée du PLU de Pisieu afin de rectifier quelques éléments rédactionnels du règlement actuel et permettre le changement de destination de certaines constructions qui doivent donc être, au préalable, inventoriées.

Cette modification simplifiée du PLU fait l'objet d'une consultation publique et le projet peut être consulté du lundi 28 août au jeudi 28 septembre 2023, durant les horaires d'ouverture au public de la mairie.

Un registre est à votre disposition pour y transcrire toute appréciation, suggestion ou demande dans le cadre des modifications proposées.

2) Elaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Un PLUi est un document d'aménagement et de planification à l'échelle du territoire qui est régi par le code de l'urbanisme et qui règlemente le droit des sols et gère la constructibilité du territoire.

Le futur PLUi concernera donc l'ensemble des communes du territoire de la CC EBER et son règlement va se substituer à celui existant.

Les zones d'urbanisme (Agricole, Constructibles, Naturelles) vont donc potentiellement être redéfinies.

A l'heure actuelle, en phase de diagnostic, nous ne connaissons pas le contenu et les délais de mise en place de ce futur PLUi.

Mais, il est déjà possible de faire connaître vos attentes et vos questions aux élus et techniciens travaillant sur ce dossier.

Pour cela, trois possibilités :

- Utilisation d'un registre de concertation disponible en mairie, durant les horaires d'ouverture pour transcrire ce que vous souhaitez
- Envoi d'un mail au service dédié : plui@entre-bievreethone.fr.
- Participation via la page dédiée sur le site internet de la CC EBER : <https://www.entre-bievreethone.fr/projets-et-actions/amenagement-du-territoire/plui>

MAIRIE DE PISIEU / 6 place de la Mairie 38270 PISIEU

Téléphone : 0474845751

E-mail : mairie.pisieu@entre-bievreethone.fr

Ouverture au public :

- Lundi de 14h à 16h
- Jeudi : de 10h à 12h
- Vendredi : de 15h à 18h

Permanence de M. le Maire et de ses Adjoints : vendredi entre 15h et 18h (il est conseillé de prendre RDV)